

Richard Mallié

Mars 2005



CENTRE NATIONAL DES INDÉPENDANTS ET PAYSANS

Les Dossiers du CNI

Parce que je suis contre l'entrée de la Turquie dans l'Union Européenne, je voterai « OUI » à la Constitution européenne

Richard Mallié

Député UMP des Bouches-du-Rhône

Co-Président du Groupe de réflexion

hostile à l'entrée de la Turquie dans l'Europe

Le 17 décembre dernier, les Chefs d'États de l'Union Européenne ont décidé de l'ouverture des négociations d'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne. Bien que ce processus de négociation soit long – puisqu'une période minimale de 10 ans est évoquée – et que son aboutissement n'en soit pas garanti à l'avance, nous sommes nombreux en France et en Europe à éprouver **de l'exaspération à l'idée même de l'ouverture de ces négociations**. Sur mon site internet www.depute-mallie.com, le 31 décembre, plus de **76%** des 11.500 votants à la consultation que j'ai mise en ligne disaient clairement « *Non, la Turquie n'a rien à voir avec l'Europe* ». Notre réticence est d'autant plus forte que le Gouvernement Turc rejette toute autre possibilité que celle d'une adhésion pleine et entière à l'Union Européenne et que le Premier Ministre Turc, Monsieur Erdogan, n'a pas hésité à se répandre en **menaces** et **exigences** sur les plateaux de télévision à la veille du sommet des Chefs d'États Européens. Un bel exemple de négociation...

L'Union européenne a aujourd'hui un projet politique incompatible avec l'adhésion de la Turquie.

La Constitution proposée au référendum fixe **des valeurs communes à l'Union Européenne** et affirme l'existence d'une citoyenneté européenne. La Charte des droits fondamentaux, adoptée en décembre 2000, est officiellement inscrite pour la première fois dans un traité constitutionnel et prend donc force juridique. Elle fixe les droits des citoyens européens dans les domaines civil, social et politique. Comment pourrions-nous alors intégrer dans notre projet politique européen un État turc dont le premier ministre actuel a déclaré : « *les minarets sont nos baïonnettes, les coupoles nos casques, les mosquées nos casernes et les croyants nos soldats* » ?

La Constitution définit également **un projet politique**. Elle positionne solidement l'Europe sur la scène internationale comme une puissance de paix et d'équilibre, avec une politique extérieure, une sécurité et une défense communes...

Intégrer la Turquie créerait un choc budgétaire qui mettrait en péril cette nouvelle Europe : selon une étude de la Commission européenne, le coût de l'intégration turque aujourd'hui équivaldrait au quart du budget annuel de l'Union (120 milliards d'euros pour 2004). L'entrée de la Turquie, dont la richesse par habitant est quatre

fois plus faible que celle de l'Union élargie, ferait perdre « leurs droits à subsides » à une douzaine de régions des dix nouveaux pays, devenues statistiquement « trop riches ». C'est pourquoi il me paraît fort prévisible que, une fois unis autour de la Constitution européenne, de nombreux États – et surtout les dix nouveaux- ne verront certainement pas d'un bon oeil l'adhésion budgétivore de la Turquie.

Pour ma part, je pense que l'on n'a pas mesuré à quel point la Constitution européenne pouvait constituer **le meilleur des remparts contre l'hypothèse de l'adhésion de la Turquie** à l'Union européenne (car pour l'heure cela ne reste heureusement qu'une hypothèse !). De plus, la révision de la Constitution française va rendre obligatoire l'organisation d'un référendum pour tout élargissement de l'Union européenne à des États pour lesquels l'ouverture des négociations d'adhésion aura été décidée après le 1er juillet 2004.

Donc, les Français auront le dernier mot sur la Turquie : si une majorité de Français ne le souhaite pas, la Turquie n'adhérera pas à l'Union Européenne, même s'il n'y a que la France pour refuser cette adhésion (article 58 du projet de Constitution européenne).

Néanmoins, refuser l'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne, ce n'est pas lui tourner le dos.

Le Rôle de la Turquie au XXIe siècle n'est-il pas, en conservant son identité, d'assumer sa place particulière liée à l'histoire de cet État d'Asie mineure et qui est susceptible désormais d'assurer un interface de paix, d'échanges et de stabilité avec le Proche-Orient et l'Asie ? La Turquie peut devenir le pôle fédérateur des peuples turcophones de l'Asie, de ceux du Caucase et de ceux du Moyen-Orient.

Là encore le projet de Constitution européenne (l'article 57) nous apporte une solution en créant un statut spécial destiné aux pays qui jouxtent l'Europe, mais qui sont au delà des ses frontières, tel que la Turquie : le statut de partenaire privilégié. De cette manière, nous affirmons des frontières géographiquement cohérentes pour l'Europe, tout en créant les conditions de la paix et du développement avec les pays qui sont au-delà de nos frontières.

Ainsi, rejeter le projet de constitution européenne, en votant « non », nous priverait de nos meilleurs atouts pour refuser l'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne. A contrario, en votant « oui » nous nous dotons d'un projet politique incompatible avec l'adhésion de la Turquie. C'est donc justement mon hostilité à l'adhésion de la Turquie à l'union européenne qui fait que, pour le référendum, ma réponse sera résolument « **oui** ».